



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 juin 2009

Le 9 juin 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 juin 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 36
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 37

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Jean SODE – M. Rachid DJEFFAL – M. Philippe SEZANNE (représentant Mme Catherine VALDENAIRE) – M. Romain GRYZKA (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Raymond COLOMB (représentant M. Thierry DUCURTIL). – M. Marc FAURE-BRAC.

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névalche : Mme Corinne MEYER.

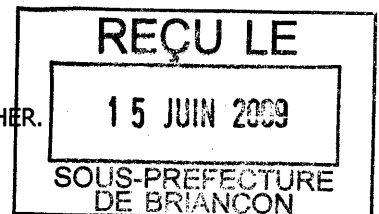
Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.



AVAIT DONNÉ POUVOIR : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à Mme Corinne MEYER.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2009-068 DU 9 JUIN 2009

Rapporteur : M. Pierre BOUVIER

OBJET : FINANCES
ADMISSIONS EN NON VALEUR D'UN PRODUIT IRRECouvrABLE
FRAIS MISE EN FOURRIERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les titres de recettes : n°88 émis le 30/04/08 au nom de M Murati Erion à hauteur de 237.50 € par la suite annulé et réémis au nom du Centre Elan le 11/07/08 (titre 167) à hauteur de 237.50 €.

Vu les courriers du 20 août 2008 et du 39 décembre 2008 du Centre Elan,

Considérant que la Trésorerie Principale de Briançon et la Communauté de Communes du Briançonnais ont procédé par tous les moyens en leur possession au recouvrement de ces frais de fourrière,

Considérant que ce redevable ne réside plus au Centre Elan depuis le 31 mars 2008, et que les recherches effectuées ont été infructueuses,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 28 avril 2009,

Vu l'avis favorable des Membres de la Commission FINANCES en date du 8 juin 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

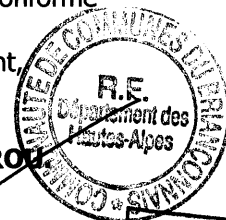
DELIBERE

- Décide de l'admission en non valeur du titre 167 du Budget Général 2008 à hauteur de 237.50 €,
- Dit que le montant de la mise en non valeur à effectuer s'élève à 237.50 euros, et que les crédits nécessaires seront prévus par Décision Modificative du Budget Général 2009 en dépense de fonctionnement à l'article 654 « Pertes sur créances ».

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU



Date dépôt S.P. : **15 JUIN 2009**

Date affichage : **15 JUIN 2009**

